

## ANNEXE 7 – MESURES DE BIOSÉCURITÉ À L'INTENTION DES VISITEURS À LA FERME

**Mesures de biosécurité à appliquer par les visiteurs (c.-à-d. toutes les personnes qui entrent dans les bâtiments : médecins vétérinaires, agronomes, conseillers techniques, auditeurs, exterminateurs, personnes responsables de l'installation ou de l'entretien de machinerie ou d'équipements à la ferme, etc.) qui DOIVENT se rendre à tout site de production infecté et qui ENTRENT dans les bâtiments.**

Appliquer les mesures de biosécurité préconisées dans le *Protocole de biosécurité courante pour les visiteurs à la ferme* (carton vert/**annexe 21**) de l'EQCMA et les mesures qui suivent :

### 1. Consignes de base en tout temps

- 1.1. Aucune visite non essentielle à la ferme.
- 1.2. Si possible, privilégier l'usage des outils de communication (téléphone, message texte, courriel, etc.) plutôt que les visites à la ferme.
- 1.3. Confirmer, à l'avance avec le producteur, la visite et la planifier en fin de journée et, si possible, à la fin de la semaine.
- 1.4. Apporter une paire de couvre-chaussures en caoutchouc propres ou des bottes de plastiques jetables pour circuler dans la cour de l'éleveur.
- 1.5. Pour éviter de contaminer le fond de la cabine de votre véhicule, placer des contenants en plastique ou des sacs jetables sur une pellicule plastique, un tapis en caoutchouc, en papier, en carton ou tout autre matériel qui sera facilement lavable ou jetable.
- 1.6. Apporter des contenants en plastique et des sacs jetables pour y placer le matériel utilisé.
- 1.7. Éviter d'entrer dans un bâtiment d'élevage sans autorisation.
- 1.8. Lors des déplacements à l'intérieur du bâtiment, éviter tout contact direct avec les volailles, sauf en cas de nécessité absolue.

### 2. Consignes à l'entrée

- 2.1. Éviter de circuler inutilement dans la cour du site d'élevage infecté.
- 2.2. Stationner votre véhicule à l'endroit désigné par le producteur ou le plus loin possible (idéalement à plus de 30 mètres) des bâtiments (en particulier des sorties d'air). Éviter de circuler près des véhicules et machineries de la ferme et du site d'entreposage du fumier. Éviter le chemin utilisé par l'équarisseur. Les véhicules de service ne devraient montrer aucune souillure de fumier.
- 2.3. Mettre des bottes jetables ou des couvre-chaussures en caoutchouc avant de descendre du véhicule.

- 2.4. Pour les outils ou les équipements lourds, les transférer dans un véhicule de la ferme pour les apporter aux bâtiments où ils sont destinés.
- 2.5. Pour réaliser les travaux, apporter le minimum d'outils spécialisés nécessaires qui ont été au préalable lavés et désinfectés. Lorsque vous entrez sur le site d'élevage, s'assurer d'avoir en main tous les outils, matériel et documents dont vous aurez besoin (dans des contenants en plastique ou des sacs jetables). Si vous devez apporter des documents, les protéger avec une protection en plastique lavable ou de type ziploc pour faciliter la désinfection à la sortie du bâtiment ou prendre des photos des documents et laisser les originaux sur place. Si vous devez retourner dans votre véhicule, vous devrez respecter les mesures de biosécurité de l'éleveur et ne pas sortir du bâtiment avec les survêtements et les bottes jetables ou les couvre-chaussures en caoutchouc mis dans le bâtiment.
- 2.6. Quant aux consignes à l'entrée des bâtiments pour la période de la gestion de la maladie, s'informer auprès de l'éleveur afin de s'assurer du respect de chacune des étapes de la procédure d'entrée émises par le producteur en consultation avec son médecin vétérinaire. Ces consignes doivent tenir compte de la configuration du bâtiment du site de production. En règle générale, il faut enfiler une deuxième paire de bottes jetables à l'entrée du bâtiment visité.
- 2.7. En tout temps, utiliser du matériel propre de l'élevage ou du jetable (survêtements, bottes, gants et bonnet jetables) enfilés au point d'entrée du bâtiment. Dans la mesure du possible, ne rien rapporter dans votre véhicule pour éviter de contaminer celui-ci. Si vous devez le faire, mettre ce matériel réutilisable dans des sacs de plastique propres qui doivent être fermés avant de les mettre dans la zone dite « souillée » du coffre de votre véhicule. Tout ce matériel réutilisable (p. ex. : outils, couvre-chaussures en caoutchouc) ramené par le visiteur doit être nettoyé, lavé, désinfecté et séché avant sa réutilisation sur un autre site.

### 3. Consignes à la sortie

- 3.1. Avant la sortie du bâtiment, tout matériel réutilisable (p. ex. outils spécialisés) doit être nettoyé, lavé, désinfecté et séché avant d'être placé dans des contenants en plastique ou des sacs jetables. S'il n'est pas possible de réaliser ces étapes avant de quitter la ferme, placer le matériel souillé dans un contenant de plastique ou des sacs jetables en attendant de pouvoir le nettoyer, le laver, le désinfecter et le sécher de même que le contenant de plastique avant toute autre utilisation.
- 3.2. Tout matériel non réutilisable (p. ex. : bottes jetables, gants jetables) doit être laissé à la ferme avant le départ.
- 3.3. Quant aux consignes à la sortie des bâtiments pour la période de la gestion de la maladie, s'informer auprès de l'éleveur afin de s'assurer du respect de chacune des étapes de la procédure de sortie émises par le producteur en consultation avec son médecin vétérinaire. Ces consignes doivent tenir compte de la configuration du bâtiment du site de production.
- 3.4. Récupérer les contenants de plastique et les sacs jetables contenant le matériel utilisé à la ferme et les déposer dans la zone dite « souillée » du véhicule.

- 3.5. Avant de monter dans votre véhicule, prendre le temps de vous moucher et d'enlever les bottes jetables ou les couvre-chaussures utilisés pour vous déplacer dans la cour et les déposer dans un contenant en plastique ou un sac jetable. Vos souliers ne doivent pas entrer en contact avec le sol. Les couvre-chaussures ne doivent pas entrer en contact avec le plancher de votre véhicule.
- 3.6. S'il n'y a pas eu utilisation de gants jetables, se laver les mains avec des serviettes nettoyantes et appliquer un gel désinfectant en entrant dans le véhicule.
- 3.7. S'assurer de fermer les portières et les vitres du véhicule pour prévenir la présence de mouches dans l'habitacle.

#### **4. Retour au centre de service**

*Il est important de laver le véhicule le plus rapidement possible après la sortie du site à un lave-auto ou au centre de service. À cet égard, se référer aux Procédures de nettoyage et de désinfection des véhicules (carton vert/**annexe 23**) de l'EQCMA.*

- 4.1. Tout matériel réutilisable rapporté au centre de service doit être nettoyé, lavé, désinfecté et séché avant réutilisation (p. ex. : couvre-chaussures en caoutchouc, outils, contenants de plastique). Pour la désinfection, utiliser un désinfectant efficace contre l'organisme ciblé.
- 4.2. Laver et nettoyer complètement l'extérieur et l'intérieur du véhicule avant d'aller sur une autre ferme. Désinfecter le tapis du conducteur, les pédales, le volant et le bras de transmission.
- 4.3. De retour à la maison, prendre une douche et laver vos cheveux. Laver vos vêtements, nettoyer et désinfecter vos chaussures (s'assurer que les chaussures utilisées pour se rendre à la ferme sont facilement lavables).
- 4.4. Le visiteur devrait respecter, au minimum, 12 heures de retrait avant de visiter un autre site d'élevage avicole.